

39. La bouette, ou boëtte ou encore boyte franc-comtoise

L'affaire de 1635 entre gens de part et d'autre de la frontière actuelle franco-suisse, ne va certes pas arranger les rapports entre les Combiens et les Franc-Comtois, les Bourguignons comme on les appelait alors. Ce n'est certes qu'une de plus qui concerne ces éternels vols de bois, mais cette fois-ci la chose est plus grave. Plutôt que de s'étriper à coups de mailloches ou de gourdins, il y a là, de la part des Combiens, usage de l'arme à feu et au final mort d'homme.

Un Bourguignon est à terre, dans la neige, et ne se relèvera pas. Ce n'est que le lendemain que ses collègues vinrent le rechercher, raide comme la justice de Berne.

L'affaire fit grand bruit. Puis vint à se perdre dans l'histoire des relations pas toujours faciles entre gens des deux côtés de ce Risoud si revendiqué par tout un chacun. Mais il est évident que ce n'est pas cet épisode qui allait fermer les frontières, puisque l'on avait besoin de se fréquenter les uns et les autres pour des échanges divers. Et puis, pour ces habitants dont les habitations en étaient plus proches que celles des Combiens, il fallait bien, par nécessité, continuer à se servir de bois là où le meilleur se trouvait, c'est-à-dire au Risoud.

Ce que cet acte désormais bien oublié révèle, c'est que les deux franc-comtois surpris à abattre les plantes, venaient le faire pour les utiliser plus tard afin d'en tirer des boytes.

On ne dit pas des boytes pour y loger quoi. On dit boytes, sans plus de précisions. Ce qui signifie en clair qu'il y avait un produit du coin que l'on appelait tout simplement boyte. Et que celui-ci ne peut être qu'un fromage. Et que ce fromage, sans nul doute, l'avenir se chargera de nous l'indiquer, c'est le vacherin. Qui se fabriquait donc déjà au début du XVII^e siècle sur sol français, alors qu'il ne devait pas être produit de l'autre côté de la frontière où on devait cependant le connaître par la voie des échanges commerciaux.

Il faut poser ici que la frontière ne fut jamais qu'une passoire et qu'on dut toujours la franchir, pour les Combiens en priorité pour aller s'approvisionner en sel du côté de Salins. Car pas de sel, pas de fabrication de fromage, ni même de vie possible. Le sel, indispensable condiment. Et dont l'approvisionnement constituait une tâche prioritaire. Celle-ci malheureusement, comme tant d'autres, n'a pas laissé beaucoup de traces.

L'absence de documents ne signifie pas l'absence de faits. Mais ceux-ci sont alors à poser par déduction. Avec l'acte de 1635, nous avons-là la preuve quasi formelle d'une fabrication de vacherin sur sol franc-comtois déjà à cette époque.

Nous pensons, mais toujours sans preuves pour étayer notre supposition, que sa recette proviendrait de Savoie où il était déjà connu depuis des siècles. Et cela par ce même phénomène des échanges et par cette même voie du sel, celle-ci, de par les Alpes, traversant maintes zones de Franche-Comté pour finalement atteindre Salins.

Peut-on admettre aussi qu'il y eut déjà à cette époque des ressortissants des Alpes, suisses ou françaises, établis en Franche-Comté à titre de fabricants de gruyère, et que ce seraient ceux-ci qui auraient apporté la recette de la fabrication du vacherin dans leurs bagages ? Cette théorie n'est guère probante, puisque s'il y a une fabrication de « boîte » prouvée documentairement en 1635, la dite fabrication peut être plus ancienne que cela, et toucher à une époque où l'émigration fribourgeoise en terre comtoise n'avait probablement même pas commencé.

XCIV.

L'information prinse du commandement du seigneur baillif de Romainmostier touchant la mort d'un certain Bourguignon a esté vérifiée ce qui s'ensuit.

(Archives cantonales, registres-copies de Romainmotier. T. V. N° 679.)

Anno 1635, 31 juillet.

Les habitans de La Vallée de Joux ayants este departis en six bandes et rangés sous six de cinquante envers afin d'aller

29



C'est au-delà de cette fameuse Roche-Bresenche que se passèrent les événements de 1635. Photo Auguste Reymond.

chasque jour alternativement par les montagnes du coste de Bourgogne, pour s'opposer aux anticipations des Bourguignons et notamment aux attentats des gardes de Mouthe et de leurs adhérens, ont este advertis (particulièrement ceux du Chenit) par certains Bourguignons que les dites gardes de Mouthe avec une plus grande droupe d'hommes-d'armes que l'ordinaire avoient faict dessein de courir la montagne le second jour du present mois de decembre.

Par quoy le mesme jour ceux du Chenit sy transporterent en nombre de 54 personnes et estants parvenuz sur la piece d'Abraham Goley du Chenit laquelle fust du feu banderet Rochat et par avant de la ville de Morges en un lieu appelle sur la Roche Bresenche qui estoit distant des confins de Bourgogne assavoir de lasammtement (l'ascentement, l'ascendant) du mont Risot denviron trois quarts dheure ils trouverent deux Bourguignons de Fontaine travaillant illec a preparer du bois pour faire des boytes. Incontinent les dicts Bourguignons esmeus commencerent a fuir lung contre le pays vers les hommes du Chenit ne disant mot et lautre du coste des Bourguignons criant bien-fort a layde.

Les dits du Chenit allarment du cry du dict Bourguignon et se ressouvenants de l'advertissement du jour precedent estimerent que les gardes de Mouthe avec leur suyte estoient là tout pres, tellement que deux dentreux tirerent sur les dits Bourguignons fuyant, lequel estoit desja eslongne d'eux denviron 200 pas de malheur le dernier coup portast au dit Bourguignon et labbatist, dont il demeura mort sur la neige jusques au lendemain que les Bourguignons vindrent en secret prendre le cores (corps) et lemmenerent.

Quant a lautre qui estoit fuy vers les hommes du Chenit il fust irreste (arrêté) et interrogue par eux, tellement qu'il respondist que luy et son compagnon avoient faict dessein de travailler illec cinq ou six jours, a cest effect ils y havoyent desja prepare une petite hutte couverte descorce et branches darbres, il leur dit de plus que Claude Brocard de la Chaux-neufve leur havoit commande daller travailler au dit lieu avec assurance

leur disant que la piece estoit sienne , cependant le lieu est beaucoup en devers orient du sommet du Risod et plus de trois quarts de heure sur lestat de Leurs Excellences. Les dicts hommes du Chenit outre la dite hutte en ont encores trouve une autre , où les Bourguignons havoyent travaille, un peu devers occident de la susdite , et alors lacherent le Bourguignon quils detenoyent pour aller dire laccident arrive de son compaignon.

Par la dite information il a encor este trouve que depuis la derniere conference les Bourguignons ont faict plusieurs usurpations et attentats sur ce pays outre ceux qui sont contenuz et remarques aux exploicts de justice faicts contre eux comme notamment ils ont abbatu plusieurs plantes darbres sur la piece du dit Goley et ailleurs en intention de les preparer pour les emmener sur la neige afin d'en faire des laons.

Item, quils ont ruyné et demoly le challet du dict Goley lequel il avoit basty dempuis deux ans sur la dite piece. Et finalement ont brusle ung autre challet lequel estoit sur une autre piece du dit Gauley procédée de son patrimoine et par devant de son pere jouie dès longtemps.

Monsieur, combien que je sois sur mon depart pour faire voyage a Berne, déchargé de plusieurs occupations que je desirois resoudre devant que de sortir de la maison, neantmoins, en la plus grande mesle de mes affaires , mestant survenu la nouvelle de la saizie de quatorze bestes bovines appartenantes a Abraham Golay et trouvees pasturans avec quelques chevres faisant en tout trente quatre bestes en-devers orient du mont Riso et en un lieu que Claude Brokard a tort appelle la Chauxseiche, jay propose (postposé) toutes choses au devoir qui moblige a vous bailler advis et me plaindre de ceste procedure , contraire tout-a-faict a l'intention du dernier reces : premiere-ment en ce que le lieu est encor contentieux et na peu estre liquide par les conferences passees, ains laisse a estre jouy par les possesseurs comme du passé jusques a autre decision. Item que le dict Golay na point oultre-passe son possessoire, de plus il est simile et conforme a celuy de les vendeurs , finalement que les saississeurs, contre l'article du reces qui porte formel-

lement que long (l'on) se contientera demeurer des bestes a proportion des amendes et dommages den et dy mettre le moins de frais quil sera possible, ont emmene a la Chaux neufve quatorze bestes de bestail, battu le bergier et faict condampner le dit Golay a vingt francs de despends outre lamende, excès que je say bien ne proceder point de vostre conseil ny advert de (ce) que religieux observateur des ordres qui nous doivent entretenir en bonne union vous ne (les) supportez point. Cest-pourquoy je vous supplie tres affectueusement dy donner ordre de restituer a ces mauvais commencements qui nous pourroient rejeter dans les mesintelligences passees car je ne pourrais sans un juste ressentiment supporter ces rigueurs. Je vous prie donc de me faire ceste faveur que de mettre en sourçoy (sursis) toutes les executions que lon pourroit faire contre la caution du dict Golay pour les sommes portees en la sentence que le chastelain de Chastel blanc a prononcee contre luy jusques a mon retour de Berne, où cest que Dieu aydant informeray mes superieurs de ce faict qui ne manqueront comme jespere de pourvoir a tout, sy moins je serai contrainct de reciproquer ce faict, peut-estre par une voye que Brokard nattend pas, attendant donc de vostre justice et prudence offert de ce sourçoy.

Je rechercherai de mon coste les moyens daller de pair a vos tres courtoisnes (vos courtoisies) et tesmoigner que je suis de bon cœur,

Monsieur,

Vostre, etc.,

De Romainmotier ce dernier juillet 1635.

Nous complétons ce dossier par nos propos constituant une partie du chapitre Franche-Comté de notre second livre sur le vacherin Mont-d'Or destiné à ne jamais paraître !

Par quoy le mesme jour ceux du Chenit sy transporterent en nombre de 34 personnes et estants parvenuz sur la piece d'Abraham Goley du Chenit laquelle fust du feu banderet Rochat et par avant de la ville de Morges en un lieu appelle sur la Roche Bresenche qui estoit distant des confins de Bourgogne assavoir de lasammtement (l'ascentement, l'ascendant) du mont Risot denviron trois quarts dheure ils trouverent deux Bourguignons de Fontaine travaillant illec a preparer du bois pour faire des boytes. Incontinent les dicts Bourguignons esmeus commencerent a fuir lung contre le pays vers les hommes du Chenit ne disant mot et lautre du coste des Bourguignons criant bien-fort a layde.

Les dits du Chenit allarment du cry du dict Bourguignon et se ressouvenants de ladvertissement du jour precedent estimerent que les gardes de Mouthe avec leur suyte estoyent là tout pres, tellement que deux dentreux tirerent sur les dits Bourguignons fuyant, lequel estoit desja elsongne d'eux denviron 200 pas de malheur le dernier coup portast au dit Bourguignon et labbatist, dont il demeura mort sur la neige jusques au lendemain que les Bourguignons vindeent prendre le cores (corps) et lemmenerent.¹

Ce qui nous intéresse ici, plus que les relations tumultueuses de deux peuples voisins qui parfois se regardent en chiens de faïence alors qu'ils ont un mode de vie pour dire similaire, seule la religion différait, c'est le fait qu'on y parle de boytes.

Boytes de quoi ? De cercueils, non, de boîtes à pharmacie, non plus. De boîtes à raccommodage pas plus. Par contre boîtes à vacherin, oui, avec 90 % de certitude, en ces temps lointain où l'emballage avait même déjà donné, on le présume, le nom au produit.

Le commanditaire de cette opération « bois de lune » était un dénommé Claude Brocard de la Chaux-Neuve. Ses employés comptaient travailler cinq ou six jours dans la forêt du Risoud, et à cet effet ils y avaient déjà préparé une petite cabane d'écorce et de branches de sapin. Les besoins de Claude Brocard, peut-être producteur de boîtes et non pas fabricant et affineur de pâtes molles, étaient donc assez important pour que ses employés envisagent de rester presque une semaine en forêt. D'où la déduction que l'on pouvait déjà produire à l'époque des quantités importantes de vacherin. La fabrication des boîtes était possible et même aisée par le simple fait que les habitants du coin avaient une

¹ De Gingins, Annales de l'Abbaye du Lac-de-Joux, 1842, pp. 449 et 450, document XCIV, Anno 1635, 31 juillet, avec pour titre : L'information prinse du commandement du seigneur baillif de Romainmostier touchant la mort d'un certain Bourguignon a esté vérifiée ce qui s'ensuit.

parfaite connaissance de l'art du boisselier. On faisait cuve et cuveau, seilles et tonneaux, ce dernier article peut-être autant pour la vigne, fabrication élaborée, que pour les fromages, production simple. Quoi de plus facile alors que de sortir des boîtes à vacherins ?

Le terme de boyte, ou boëtte, pour désigner le produit, aura une longue vie, puisqu'on le retrouve encore à la fin du XXe siècle voir aujourd'hui encore du côté de Bois-d'Amont.

Les fabrications les plus anciennes de vacherins ou de boëttes, durent se faire, à notre avis, dans la proche région frontière de la Vallée de Joux, dans cette zone allant de Bois-d'Amont à Mouthe-Rochejean. Le vacherin a pu étendre ensuite son ère de production peu à peu pour englober divers cantons des environs de Pontarlier. Hypothèse renforcée par le fait suivant :

1^{er} juin 1751. Rapport de Roland. Contrôle de quelques particuliers du Bois d'Amont, conjointement avec des français. «Nous rencontrâmes un particulier du Bois d'Amont, en Franche-Comté, qui m'étoit connu pour venir fréquemment vendre des boîtes dans ce pays »²

Village voisin qui pourra se targuer ainsi de fabriquer des boîtes à fromage au moins depuis deux siècles et demi, soit un quart de millénaire.

Quant au rapport de Roland, de quatre lignes, il revêt une importance toute particulière dans l'histoire du vacherin franc-comtois, prouvant que son ère de fabrication s'étendait de manière prouvée sur une part importante du pourtour du Risoud.

Ces fabrications anciennes du côté de Bois-d'Amont furent probablement de longue durée. Elles sont prouvées une seconde fois par un récit de voyageur parut en 1839 :

Nous roulâmes plus que nous ne descendîmes dans les sentiers qui conduisent à la Combe de Mijoux. Nous étions en proie à une soif ardente, mais, soupçonnés d'être des rats de cave en tournée, personne ne voulait nous vendre un verre de vin. Quoique haletants, force fut de pousser jusque chez notre vieil ami des monts, qui en nous voyant fit un saut de joie et nous offrit tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire, du pain noir, des vacherins frais et de la crème.³

² ACV, Bb 365. Roland était secrétaire baillival de Romainmôtier. Nous sommes ici toujours en pleine période bernoise. Ce qui revient à dire que nos occupants, baillis de Romainmôtier en particulier, savaient parfaitement ce qu'était le vacherin qu'ils purent recevoir en cadeau à maintes occasions, ce que nous verrons ultérieurement.

³ Jean-Louis Moré, Fragments d'un album de voyages, tome second Librairie d'Ab. Cherbuliez et cie, Paris, Genève, 1839, pp. 210 et 211.

